

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 666

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 65

À l'alinéa 22, supprimer la référence :

« 44 *octies*, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.